



Massothérapie
Québec

Encadrer
la profession
avec soins

Ce que votre massothérapeute certifié MQ peut faire

Le massothérapeute clinicien certifié MQ / clinicien expert certifié MQ travaille avec ou sans recommandations médicales pour les méfaits du stress et pour les douleurs musculo-articulaires communes.

Voici des exemples où votre massothérapeute peut collaborer avec votre médecin traitant ou médecin de famille:

Quand le médecin constate des problèmes reliés aux effets du stress sur le corps ou à des douleurs musculaires, dont certaines récidivantes, et dans les cas où il est souhaitable d'augmenter la circulation sanguine et lymphatique tels que :

- Trouble de la santé mentale (stress, anxiété, troubles dépressifs, épuisement professionnel, etc.);
- Insomnie, fatigue chronique;
- Maux de dos (lombaire, dorsal, cervical);
- Migraine et maux de tête;
- Problématiques articulaires communes et les adhérences ainsi que les fibroses des tissus mous);
- Problèmes affectant la circulation lymphatique et sanguine tels que les varices, les jambes lourdes, les œdèmes postopératoires;
- Des soins musculaires et circulatoires de grossesse;
- La fibromyalgie.

En collaboration avec votre médecin de famille et les autres professionnels de la santé, votre massothérapeute :

- 1.Établit une prise en charge professionnelle tenant compte des indications du médecin ou des autres professionnels de la santé;
- 2.Fait une analyse thérapeutique en massothérapie;
- 3.Vérifie les indications et précautions liées à votre condition;
- 4.Bâtit son plan de traitement de massothérapie adapté à votre problématique, vos conditions et vos besoins et vos attentes;
- 5.Utilise des techniques de massage reconnues et sécuritaires;
- 6.Adapte son traitement de massothérapie pour maximiser la relaxation et la diminution des tensions musculaires notamment en agissant sur les muscles superficiels et profonds et en visant à vous redonner un meilleur mouvement respiratoire;
- 7.Fait un bilan comparatif entre le début et la fin de la séance pour observer la progression, le cas échéant;
- 8.Prodigue des recommandations judicieuses et un plan de suivi en lien avec son champ d'activité en massothérapie.

